



Procès verbal

Conseil Municipal du 22 octobre 2010

L'an deux mille dix, le vingt-deux octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse VANNESTE.

Présents : Melle ACHARD Marnie, et Mmes CHAUVIAT Annabelle, GILOPPE Monique, MARIS Elisabeth, PHERIVONG Eliette, VANNESTE Marie-Thérèse.

MM. ARNAUD Francis, BOULLENGER Bertrand, CORDOVA Luc, DECRAENE Michel, GRANDIDIER Bruno, HERITIER Gérard, LEMENE Robert, RIEU Christian.

Absent excusé : M. NUNES Albertino a donné pouvoir à M. ARNAUD Francis.

Secrétaire de séance : Madame CHAUVIAT Annabelle.

0 – Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 juin 2010.

Ce point a été adopté :

Pour : 15–

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, GILOPPE, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.
MM. ARNAUD, BOULLENGER, CORDOVA, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER,
LEMENE, RIEU.
M. NUNES pouvoir à M. ARNAUD.

1- Décision modificative n°2 au Budget Primitif 2010 de la Commune.

L'objet de la présente décision modificative est de procéder au réajustement de crédit du fonds régional de solidarité d'Ile de France pour 634 € La décision modificative n° 2 s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES -DESAFFECTATIONS

Chapitre	article	BP	Modification dm2	Nouvelle dotation
O11	61523	48 030,30	-634,00	47 396,30
Total		48 030,30	-634,00	47 396,30

DEPENSES -REAFFECTATIONS

Chapitre	article	BP	Modification dm2	Nouvelle dotation
O14	739114	35 738,00	634,00	36 372,00
Total		35 738,00	634,00	36 372,00

Ce point a été adopté :

Pour : 15–

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, GILOPPE, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.
MM. ARNAUD, BOULLENGER, CORDOVA, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER,
LEMENE, RIEU.

M. NUNES pouvoir à M. ARNAUD.

2- Décision modificative n°1 au Budget Primitif 2010 du Service de l'Eau.

Afin de reprendre le solde de 2009 du Budget du Service de l'Eau, la décision modificative n° 1 s'établit comme suit :

Investissement

Dépense :

Chapitre	Article	Montant
----------	---------	---------

Recette :

Chapitre	Article	Montant
001		+ 250 311.10

Fonctionnement

Dépense :

Chapitre	Article	Montant
----------	---------	---------

Recette :

Chapitre	Article	Montant
002		+ 5 589.23

Ce point a été adopté :

Pour : 15–

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, GILOPPE, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.
MM. ARNAUD, BOULLENGER, CORDOVA, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER,
LEMENE, RIEU.

M. NUNES pouvoir à M. ARNAUD.

3- Dissolution de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) de Montereau sur le Jard.

Madame le Maire informe l'assemblée que l'AFR de Montereau sur le Jard, a, lors de sa séance du 5 octobre 2010, prononcé sa dissolution.

Dans un courrier du 6 octobre 2010 adressé à Madame le Maire l'AFR demande que le conseil municipal se prononce sur la reprise de l'actif et du passif de l'association foncière, cette condition étant indispensable pour que l'arrêté préfectoral de dissolution soit pris.

L'AFR signale que toutes les opérations de remembrement sont achevées, que les travaux connexes au remembrement ont été réalisés et les dettes remboursées.

Le Conseil Municipal accepte les biens fonciers de l'AFR énumérés ci-après :

Section	N° Plan	Adresse	Contenance Cadastrale
ZK	0017	La Fosse Carillon	0ha 19a 80ca
ZO	0015	Le Four Champigny	0ha 45a 96ca
ZO	0022	Le Ponceau	0ha 18a 83ca

et s'engage à les entretenir et conserver les bienfaits de l'aménagement foncier (desserte de tous les fonds) et autorise madame le maire à signer tous les documents nécessaires afin de régler cette affaire.

Ce point a été adopté :

Pour : 15-

Melle ACHARD, Mmes CHAUVIAT, GILOPPE, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.
MM. ARNAUD, BOULLENGER, CORDOVA, DECRAENE, GRANDIDIER, HERITIER,
LEMENE, RIEU.
M. NUNES pouvoir à M. ARNAUD.

4- Création et constitution de la Commission Communale des Fêtes et Animations.

Afin de dynamiser la commune, il nous faut procéder à la création d'une commission communale des fêtes et animations chargée d'organiser différentes manifestations sur la commune.

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, la création et le nombre de membres de la commission.

La nomination de ces membres a été désignée par vote à bulletin secret.

Cette commission est composée de 3 titulaires et de 3 suppléants.

Pour les membres titulaires, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Melle ACHARD Marnie = 15 voix
Mme CHAUVIAT Annabelle = 15 voix
Mme MARIS Elisabeth = 15 voix

Les 3 membres élus titulaires sont : Mademoiselle ACHARD Marnie, Mesdames CHAUVIAT Annabelle et MARIS Elisabeth.

Pour les membres suppléants, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

M. ARNAUD Francis = 15 voix
M. GRANDIDIER Bruno = 15voix
M. RIEU Christian = 15 voix

Les 3 membres élus suppléants sont : Messieurs ARNAUD Francis, GRANDIDIER Bruno, RIEU Christian.

5- Décisions du Maire :

N° 10-05 du 09 septembre 2010 : Adoption de la convention de mise à disposition de personne pour l'encadrement de l'étude surveillée avec APSL 77.

Comme les années précédentes, la Commune met à disposition de ses habitants une aide aux devoirs et à la surveillance de l'étude. Afin de pérenniser cette prestation, une convention de mise à disposition de personne a été adoptée pour la période du 6 septembre 2010 au 30 juin 2011.

L'APSL 77 met à disposition de la Commune un professionnel qualifié pour l'aide aux devoirs et la surveillance de l'étude, pour un volume horaire de 7 heures par semaine, un coût horaire de 29.02€et une cotisation annuelle à 40 €

N° 10-06 du 16 septembre 2010 : Adoption de la convention de mise à disposition de personne pour l'encadrement de l'activité multisports avec G.E. Sports 77.

Comme les années précédentes, la Commune met à disposition des activités multisports pour ses habitants. Afin de pérenniser cette prestation, une convention de mise à disposition de personne a été adoptée pour la période du 4 octobre 2010 au 30 juin 2011.

L'association G.E.Sports 77 met à disposition de la Commune un professionnel qualifié pour l'encadrement des activités sportives, sur la base d'un volume horaire de 5 heures par semaine, un coût horaire de 33.48 € des frais de gestion à 2.34 €et une cotisation annuelle à 40 €

6- Questions diverses.

M. Arnaud prend la parole, il informe le conseil et fait le point sur la rentrée des classes qui à été satisfaisante.

Cette année la répartition des CE1 est effectuée à Montereau.

En ce qui concerne le transport scolaire, le bus passe par la RD 471 en raison des problèmes de circulation à Voisenon.

Mme le Maire précise que ce trajet est identique durant l'heure du déjeuner de midi.

Mme Maris informe le conseil de la décision prise par le Syndicat inter-communal scolaire de Voisenon/Montereau sur le Jard réuni le 31 août 2010, de créer un poste de secrétaire suppléante.

Elle fait ensuite le point de la réunion extraordinaire du Syndicat inter-communal scolaire de Voisenon/Montereau sur le Jard qui a eu lieu le 12 octobre 2010, afin de solutionner certains problèmes liés au restaurant scolaire.

A l'issue de cette réunion il a été décidé d'appliquer le règlement avec fermeté.

A savoir : l'inscription des enfants à la cantine se fait mois par mois en respectant les dates prévues à cet effet.

Mme Vanneste confirme que des problèmes sont survenus avec certains parents, mais elle assure toutefois qu'aucun enfant n'est resté sans repas.

La présidente des parents d'élèves a elle-même constaté qu'aucun enfant n'avait été pénalisé au restaurant scolaire.

Mme Giloppe fait un résumé du Conseil d'Administration de l'A.S.S.A.D (association pour le maintien des personnes âgées à domicile) qui s'est tenu le 15 octobre 2010.

Au cours de ce conseil il a été fait part des difficultés rencontrées par l'association en ce qui concerne son financement, compte tenu de la réforme de l'A.R.S, du financement de l'état, ainsi que des nouvelles dispositions prises par le Département de Seine et Marne qui sont les trois organismes subventionnant l'A.S.S.A.D.

Les prévisions sont pessimistes car les subventions annoncées sont en net recul. La répartition de ce manque à gagner se fera entre les adhérents (les personnes âgées) et les communes qui verront leur participation horaire augmenter afin de garder la maîtrise de l'équilibre budgétaire. Dans le cas contraire on s'acheminerait vers une diminution des prestations.

Mme Giloppe précise que cette refonte des modes de financement sera applicable en 2011.

A la demande de M. Decraene il est indiqué que la participation horaire est identique pour toutes les communes et est établie en fonction du nombre d'heures aidées dans chaque commune.

Compte tenu de cette situation le budget 2011 de l'A.S.S.A.D. a été voté en équilibre. La situation reste précaire pour les années à venir.

Mme Vanneste, fait part aux Conseillers du courrier envoyé par le Conseil Général pour l'informer de la grande manifestation prévue le 31/12/2010 sur l'aérodrome de Melun Villaroche, intitulée « **LA NUIT DU PREMIER JOUR** » et qui accueillera environ 15 000 personnes.

Elle lit la lettre reçue.

Les membres élus de la commission des fêtes et animations que nous venons de créer, favoriseront l'organisation et feront le lien avec les organisateurs ce qui facilitera la tâche de chacun.

Et en particulier dégagera Mme le Maire qui reste responsable de la sécurité en collaboration avec le préfet de Seine et Marne.

Mme Vanneste indique que la gratuité est acquise pour tous. L'accès au site se fera par le biais de la billetterie, afin de retenir sa place, compte tenu de l'affluence prévue.

Des informations pratiques seront diffusées sur le site internet.

Le CD 57 sera fermé à la circulation sauf pour les habitants qui auront accès aux parkings de la SNECMA.

Une réunion d'information aura lieu auprès du Conseil Municipal courant novembre par les organisateurs.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame le Maire a levé la séance à 20 heures 31.